

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE
COMMUNAUTAIRE
Nos Réf. : BL/LB
Affaire suivie par Béatrice LAPEYRE

108 conseillers en exercice. Ont participé aux votes :

76 Présents : ABEL COINDOZ Marc – ARNOLD Annick – AUBIN Robert – AUGUSTIN Jean Pierre – BACCONNIER Michel – BADIN Bernard – BADIN Christian – BADIN Jean – BARBIER Mireille – BARILLOT Denis – BAUDOIN Sophie – BELONY Bernard – BERENQUER Claude – BERGER Dominique – BESSON Jean – BONNAMY Armand – BONNET-BIDET Liliane – BORNE André – BOUCHE Christian – BOULUD Chantal – BOUSSARD Raymond – BOUTEILLER Bernard – CICALA David – CHEFAÏ Françoise – COLLEBAGAN Colley – COLOMB BOUVARD André – COTTALORDA Alain – CRESTANI Josy – CROSET-BAY Elyette – DE OLIVEIRA Tony – DELROISE Jimmy – DESPONT Gérald – DOREY Robert – DURET Isabelle – FAURE Jean-Jacques – FAURE Jean-Luc – FRARE Marie-Claude – FROMENT Dominique – GARNIER Jean-Luc – GENTHON Gérard – GIRARD Robert – GOUTTEFANGEAS René – GRIOTTIER Jean-Bernard – GRISOLLET Joël – GUILLERMINET Jeannine – GUYOT Patrice – HERBEPIN Marcel – JANSOONE Edgard – KARYTA CRISTINI Brigitte – LAINEZ Marie-Claire – LAPORTE Bernard – LAVILLE Christophe – MARGIER Patrick – MATRAY Patrick – MENARD Marie-Claire – MERMET Jean-Luc – MICHAUD Evelyne – MILLY Roger – MOULIN Fernand – NEURY Gérard – NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARISE Raymond – PHALIPPOU Lilian – POUSTHOMIS Francis – RABUEL Guy – REY Eugène – RIVAL Michel – RIVOIRE Janine – SAPET Myrienne – SAUTAREL BIDARD Pascale – SIELANCZYK Nicolas – TOUYERAS Yves – VERLAQUE Florence – YVRARD Gérard – ZIERCHER André

25 Absents ayant donné pouvoirs : BANCHET Jacques à ARNOLD Annick – BERGER Alain à BADIN Jean – BOTTU Hélène à REY Eugène – CANO Jean-Claude à BERENQUER Claude – CHARPENAY Michel à CICALA David – DURA Jean-Christophe à GUILLERMINET Jeannine – DURAND Fabien à MICHAUD Evelyne – FEYSSAGUET Raymond à GENTHON Gérard – FONTAINE Rose-Hélène à COLOMB BOUVARD André – FOURNIER Serge à BERGER Dominique – GONIN Paul à DOREY Robert – GUERIN Michel à PARISE Raymond – GUIBERT Yves à SAPET Myrienne – LAVERGNE Louis à DESPONT Gérald – LESPINASSE Jean à RIVAL Michel – MAGUET Alain à BOUSSARD Raymond (arrivée en cours de séance) – MARION Cyril à DE OLIVEIRA Tony – PALKUS Bernadette à PHALIPPOU Lilian – QUAY THEVENON Thierry à BACCONNIER Michel – SALRA PINCHON Henriette à GRISOLLET Joël – TORRES Gilles à VERLAQUE Florence – VASSAL Guy à SAUTAREL-BIDARD Pascale – YAHOUÏ Keller à BORNE André – YILMAZ Meryem à AUBIN Robert – YILMAZ Rosa à COLLEBAGAN Colley -

- **Installation de Madame BAUDOIN Sophie en remplacement de Madame SADIN Christianne – Commune de Saint-Quentin Fallavier. *(Il est procédé à l'installation)***
- **Approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 05 Juillet 2011 *(Approuvé à l'unanimité)***
- **Décisions du Président en vertu de la délibération 08/123 du 29 Avril 2008 *(Lecture est faite)***

- **PROJETS DE DELIBERATIONS :**

➤ **POLE INTER TERRITORIALITE**

Grand Projet Rhône-Alpes – Rapporteur : Janine RIVOIRE

<p>11/09-27/220</p>	<p>Grand Projet Rhône-Alpes Nord Isère Durable – Approbation du projet de protocole d'accord entre la C.A.P.I., la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné, la Communauté de Communes des Vallons de la Tour et la Région Rhône-Alpes</p> <p>Les communautés de communes des Vallons de la Tour, des Collines du Nord Dauphiné et la C.A.P.I. se sont unies pour inventer le territoire de demain, le Nord Isère Durable, et en faire une référence en matière de développement durable plus particulièrement dans le domaine de la construction et celui de l'aménagement et de l'urbanisme.</p> <p>La Région Rhône-Alpes a validé un pré-protocole d'accord le 3 décembre 2009. Le protocole définitif est proposé à la validation de l'assemblée. Le protocole décrit l'engagement du territoire, son ambition, son organisation, et le plan d'actions avec les modalités financières correspondantes. Cinq enjeux sont plus particulièrement ciblés:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la préservation et la valorisation des ressources non renouvelables, - la cohérence entre l'aménagement et les déplacements, - l'innovation pour renforcer le pôle d'emplois du Nord Isère Durable, - l'identité du territoire à travers son ambition et sa capacité à la réaliser, - l'expérimentation de nouveaux modes de faire, <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/09-27/221</p>	<p>Grand Projet Rhône-Alpes – Convention de coopération entre les trois E.P.C.I. (La Communauté de Communes des Vallons de la Tour/des Collines du Nord Dauphiné et de la C.A.P.I.)</p> <p>Il est proposé d'approuver la convention pluriannuelle de coopération financière entre ces trois E.P.C.I. ainsi que les modalités de coopération financière pour l'animation et les actions menées dans le Grand Projet Rhône-Alpes Nord Isère. Le portage administratif et financier du PCET par la C.A.P.I. pour le compte des trois intercommunalités est approuvé, le pilotage restant de la responsabilité des trois collectivités.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Conseil de développement du Nord-Isère – Rapporteur : Alain COTTALORDA

<p>11/09-27/222</p>	<p>Convention triennale avec le Conseil de Développement Nord Isère</p> <p>La convention existante entre la C.A.P.I. et le Conseil Local de Développement du Nord Isère étant arrivée à expiration fin 2010, il est proposé de la renouveler, pour une période de trois ans, et d'autoriser le versement d'une subvention, pour 2011, à hauteur de 30.300 euros.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
----------------------------	---

➤ **POLE AMENAGEMENT**

Rapporteur : Armand BONNAMY

<p>11/09-27/223</p>	<p>Fin de l'Opération d'Intérêt National. Approbation du projet de protocole foncier avec l'Etat</p> <p>Dans le cadre du Contrat de Développement Etat/C.A.P.I./E.P.A.N.I. 2009/2013, signé le 29 Avril 2009, un protocole foncier doit être établi entre l'Etat et la C.A.P.I. pour définir les modalités d'ouverture à l'urbanisation, d'ici 2013, de 400 hectares de la réserve foncière « hors Z.A.C. » de l'Etat. Pour ce faire, un inventaire de l'ensemble du patrimoine foncier de l'Etat hors Z.A.C. a été réalisé fin 2010 par la DREAL et la DDT en étroite collaboration avec l'E.P.A.N.I. Ce protocole foncier doit définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 150 ha ouverts à l'urbanisation avant la fin du contrat de développement Etat/C.A.P.I./E.P.A.N.I. soit d'ici fin 2013, - 250 ha ouverts à l'urbanisation à partir de 2014, sur les deux périodes de 5 ans soit 2014/2018 et 2019/2023.
----------------------------	---

	<p>Une déclaration est faite par Jean Papadopulo au nom des communes de Four, Vaulx-Milieu, St Quentin Fallavier et Satolas et Bonce</p> <p><i>Approuvé à la majorité (20 oppositions – 8 abstentions)</i></p>
--	---

➤ **POLE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Développement Durable, cœur de nature, agriculture – Rapporteur : Jean PAPADOPULO

11/09-27/224	<p>Convention avec l'Eco-filière « ECO TLC »</p> <p>La C.A.P.I. s'est engagée dans une politique de collecte et de valorisation des Textiles, Linge de maison, Chaussures (T.L.C.) par le biais d'une convention avec l'entreprise Le Relais, faisant partie de la branche d'insertion d'Emmaüs. 54 conteneurs de collecte ont été installés depuis fin avril 2011. Une convention triennale de partenariat avec Eco TLC du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2013 sera signée</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/09-27/225	<p>5èmes rencontres régionales botaniques à Bourgoin-Jallieu</p> <p>La C.A.P.I. participe avec ses partenaires (Conseil Général, Conseil Régional) au 5èmes rencontres régionales botaniques. Cette manifestation contribue à sensibiliser les acteurs locaux à la préservation de la biodiversité.</p> <p>La C.A.P.I., en tant que participant, versera une subvention de 2.000 euros.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/09-27/226	<p>Renouvellement de l'adhésion à l'Association pour une Gestion Durable de l'Energie (AGEDEN)</p> <p>La C.A.P.I., par le biais de son adhésion dont le montant annuel est de 100 euros, marque sa volonté de soutenir l'ensemble des actions de l'AGEDEN</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/09-27/227	<p>Etude « Pôle Maraîchage Bio »</p> <p>La C.A.P.I. s'intéresse à la filière circuits courts ou circuits de proximité, favorisant les productions locales, dans le cadre d'une mise en place d'une politique agricole ; le maraîchage bio est une filière rentrant dans ce cadre.</p> <p>La C.A.P.I. s'associe, par une participation de 1.000 euros, à la ville de Bourgoin-Jallieu sur la réalisation d'une étude menée par l'association Terre et Lien visant à créer un pôle de maraîchage bio du fait d'opportunités foncières sur son territoire.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité (1 abstention)</i></p>
11/09-27/228	<p>Convention annuelle pour le financement du programme d'action 2011 sur le périmètre éloigné des captages du Vernay et les bassins d'alimentation de plusieurs captages</p> <p>La C.A.P.I. a pour obligation de fournir une eau de qualité, d'où une surveillance plus ciblée sur trois bassins sensibles. Une mission d'animation, par le biais d'une convention, confié, depuis 2007, à la Chambre d'Agriculture vise à mettre en place un programme d'actions auprès des agriculteurs afin de réduire les niveaux d'intrants en pesticides et en nitrates. Le coût de l'opération pour 2011 est fixé à 24 990 euros et la C.A.P.I. s'engage à en financer 20% soit une somme de 4.998 euros.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Bâtiments- Rapporteur : Jean BESSON

11/09-27/229	<p>Acquisitions de véhicules de service</p> <p>Il convient de lancer une consultation sous forme d'appel d'offres ouvert alloti d'un montant estimatif cumulé pour trois lots (5 fourgonnettes, 3 utilitaires bennes 3T5 et 4T5 et 3 fourgons) de 292.642 euros HT soit 350.000 euros T.T.C.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/09-27/230	<p>Marché de travaux d'aménagement de bureaux au 3^{ème} étage de l'immeuble sis avenue du Bourg à L'Isle d'Abeau – Lancement de la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert</p> <p>Suite à la dissolution de l'E.P.A.N.I. le 31 Décembre 2011, la C.A.P.I. procédera à l'acquisition de l'ensemble du bâtiment situé 17, avenue du Bourg à L'Isle d'Abeau et agrandira la superficie des locaux dont elle dispose actuellement à cette adresse. Dans l'attente de cette acquisition, l'E.P.A.N.I. actuel occupant, donne son accord afin que la C.A.P.I. puisse lancer, conclure les</p>

	<p>marchés de travaux nécessaires à l'aménagement de bureaux au 3^{ème} étage sous la forme d'un appel d'offres ouvert.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité (1 abstention)</u></p>
11/09-27/231	<p>Lancement d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché à bons de commande réparti en 9 lots concernant des travaux d'entretien, de réparations ou de modernisation du patrimoine immobilier existant ou à créer</p> <p>Il est souhaitable de doter la direction des Superstructures de la C.A.P.I. de marchés de prestations (9 lots techniques) de travaux d'entretien, de réparations et modernisation des ouvrages et équipements techniques du patrimoine immobilier existant ou à créer. La consultation sera lancée selon la procédure d'appel d'offres ouvert.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité (1 abstention)</u></p>
11/09-27/232	<p>Marché de travaux pour l'isolation par l'extérieur de la Salle de L'Isle à L'Isle d'Abeau – Lancement de la consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert.</p> <p>Dans le cadre de sa campagne d'audit énergétique de ses bâtiments, la C.A.P.I. a retenu le projet des travaux d'isolation par l'extérieur de la Salle de L'Isle à L'Isle d'Abeau . La consultation pour les dits travaux sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité (1 abstention)</u></p>
11/09-27/233	<p>Aménagement d'une CD-thèque à la Médiathèque de Villefontaine</p> <p>La Médiathèque du Centre Simone Signoret à Villefontaine, depuis sa création, dispose d'un espace très insuffisant dédié à la musique. Devant l'évolution du média sonore, il est décidé de créer une cd-thèque d'environ 160 m2 à l'étage de la médiathèque. Le lancement des études et travaux visant à cet aménagement ainsi que le lancement des consultations afférentes, financées sur l'exercice 2011/2012 sont proposés.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité (3 abstentions)</u></p>

➤ **PÔLE POLITIQUES SOCIALES**

Personnes dépendantes – Accessibilité – Rapporteur : Evelyne MICHAUD

11/09-27/234	<p>Création de la commission intercommunale d'accessibilité</p> <p>Il est prévu la création d'une commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées dans les communautés d'agglomération qui exercent la compétence en matière de transport ou d'aménagement du territoire ; cette commission qui ne doit pas se substituer aux commissions communales.</p> <p>Madame MICHAUD Evelyne en assurera la présidence.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité</u></p>
--------------	---

Politique de la Ville/ANRU – Rapporteur : André COLOMB-BOUVARD

11/09-27/235	<p>Projet de rénovation urbaine du quartier de Champfleuri – Bourgoin-Jallieu – Convention tri-partite entra le SE 38/la Ville de Bourgoin-Jallieu et la C.A.P.I. pour les opérations d'enfouissement des réseaux</p> <p>Dans le cadre projet de rénovation du quartier de Champfleuri à Bourgoin-Jallieu la C.A.P.I. doit confier au Syndicat des Energies de l'Isère (SEDI) les enfouissements des réseaux aériens Basse Tension (BT) et France Télécom (FT).</p> <p>La commune de Bourgoin Jallieu est adhérente au SEDI et d'un commun accord, il a été décidé que la C.A.P.I. se substitue à la commune de Bourgoin-Jallieu et paie en direct au SEDI la participation aux travaux, par le biais d'une convention tri-partite La participation de la C.A.P.I. s'élèvera à 78 737 euros T.T.C.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité (2 abstentions)</u></p>
11/09-27/236	<p>Participation financière de la CAPI dans le cadre de la programmation 2011 du contrat urbain de cohésion sociale – Programmation complémentaire</p> <p>La C.A.P.I. a voté, pour 2011, un budget de 155 000 euros pour permettre la mise en œuvre d'actions dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (C.U.C.S.). Les projets complémentaires retenus pour l'attribution d'une aide de la C.A.P.I. induisent une dépense de 33 300 euros.</p> <p style="text-align: center;"><u>Approuvé à l'unanimité</u></p>

➤ **PÔLE HABITAT**

Rapporteurs : Bernadette PALKUS et Michel RIVAL

<p>11/09-27/237</p>	<p>Approbation du protocole d'accord du programme d'intérêt général de lutte contre la précarité énergétique dans le cadre du programme « Habiter mieux » Ce programme vise à accompagner et à soutenir les propriétaires occupants les plus modestes de la collectivité à réaliser les travaux prioritaires leur permettant une amélioration de la performance énergétique du logement après travaux de 25% avec un objectif : soutenir 35 ménages d'ici 2012. Il est proposé de signer un protocole d'accord avec l'Agence Nationale de l'Habitat permettant la contractualisation d'un Programme d'Intérêt Général spécifique à la lutte contre la précarité énergétique, d'une durée de un an. Après appel d'offres, le groupement PACT de l'Isère/Habitat et Développement a été retenu pour un montant de 60 996 euros T.T.C.. La C.A.P.I. sollicite l'octroi d'une subvention d'un montant de 35% pour la mission d'information et le suivi animation du Programme d'Intérêt Général. <i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/09-27/238</p>	<p>Approbation de la convention de partenariat 2011/2012 avec le Crédit Foncier de France La C.A.P.I. a mis en place un observatoire de l'habitat et souhaite s'appuyer sur les compétences d'un établissement de crédit en mesure de lui apporter une expertise dans la mise en œuvre des dispositifs législatifs, règlementaires et locaux existants relatifs au financement de l'habitat en général et l'accession à la propriété en particulier. Le choix s'est porté sur le Crédit Foncier de France qui apportera son expérience par le biais d'une convention. <i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/09-27/239</p>	<p>Garantie d'emprunt accordée à DYNACITE pour le financement d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 7 logements PLUS sis rue « Louis Braille » à Bourgoin Jallieu – Prêts PLUS et PLUS Foncier La C.A.P.I. accorde une garantie d'emprunt à DYNACITE à hauteur de 40% de deux emprunts d'un montant total de 996.000 euros soit 398.400 euros. <i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
<p>11/09-27/240</p>	<p>Garantie d'emprunt accordée à DYNACITE pour le financement d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de 3 logements PLAI sis rue « Louis Braille » à Bourgoin Jallieu – Prêts PLAI et PLAI Foncier La C.A.P.I. accorde une garantie d'emprunt à DYNACITE à hauteur de 40% de deux emprunts d'un montant total de 397.000 euros soit 158.800 euros. <i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

➤ **POLE RESSOURCES**

Ressources Humaines – Rapporteur : Alain COTTALORDA

<p>11/09-27/241</p>	<p>Créations de postes Il est proposé 1 création de poste (chargé de mission développement durable) et 9 régularisations du tableau des emplois <i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
----------------------------	---

Finances – Rapporteurs : Guy RABUEL, Eugène REY et Christian BADIN (budget Culture)

<p>11/09-27/242</p>	<p>Exonération de la T.E.O.M. au sein du périmètre de la C.A.P.I. Des exonérations de droit sont accordées aux locaux situés dans une zone où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères ainsi que les exonérations des impôts aux locaux à usage industriel et commercial qui ont une gestion autonome de leurs déchets. La liste des établissements exonérés sera transmise aux services fiscaux et affichée à la porte de la C.A.P.I. <i>Approuvé à l'unanimité (1 abstention)</i></p>
----------------------------	---

Remises de compte– Rapporteurs : Guy RABUEL Eugène REY

Il s'agit de la remise de comptes par l'E.P.A.N.I. d'opérations réalisées pour le compte du S.A.N. dans le cadre d'une convention de mandat générale conclue en 1985

11/09-27/243	Remise de compte de l'opération Création des équipements du Centre de Saint-Bonnet T6 – Budget Général – Donne quitus à l'E.P.A.N.I. <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/244	Remise de compte de l'opération Création du groupe scolaire n° 18 – Donne quitus à l'E.P.A.N.I. <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/245	Remise de compte de l'opération Création du gymnase Saint-Hubert – Budget Général – Donne quitus à l'E.P.A.N.I. <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/246	Remise de compte de l'opération Transformation locaux Petite Enfance ex G.S.2 – Budget Général – Donne quitus à l'E.P.A.N.I. <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/247	Remise de compte de l'opération Agrandissement Hôtel de Ville de Villefontaine – Donne quitus à l'E.P.A.N.I. <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/248	Remise de compte de l'opération Création du Groupe Scolaire n° 15 T5 – Budget Général – Donne quitus à l'E.P.A.N.I. <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/249	Remise de compte de l'opération Aménagement des tennis couverts de Perredière – Budget Général – Donne quitus à l'E.P.A.N.I. <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/250	Remise de compte de l'opération Extension du stade de la Prairie – Budget Général – Donne quitus à l'E.P.A.N.I. <i>Approuvé à l'unanimité</i>

Il s'agit d'ouvertures et de virements de crédits dans les différents budgets.

11/09-27/251	Décision modificative n° 3 – Budget Général <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/252	Décision modificative n° 1 – Budget Transports <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/253	Décision modificative n° 2 – Budget Eau <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/254	Décision modificative n° 2 – Budget Assainissement <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/255	Décision modificative n° 1 – Budget Culture <i>Approuvé à l'unanimité</i>
11/09-27/256	Mandat spécial accordé à trois Vice-présidents pour une mission dans le Vorarlberg (Autriche) A l'occasion de la journée internationale de la Maison Passive, le Pôle Innovation Constructives, associé à la C.A.P.I., organise un voyage d'étude dans le Vorarlberg (Autriche) du 10 au 13 Novembre 2011. Janine RIVOIRE, Annick ARNOLD et Jean PAPDOPULO représenteront la C.A.P.I. à cette manifestation. Les dépenses inhérentes à cette mission seront remboursées sur la base d'un état de frais accompagné des justificatifs correspondants au retour de la mission. <i>Approuvé à l'unanimité</i>

➤ **POLE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**

Pôle de compétitivité et d'excellence – Rapporteur : Annick ARNOLD

11/09-27/257	<p style="text-align: center;">PIL'ES – Subvention C.A.P.I.</p> <p>Le Pôle d'Intelligence Logistique Europe du Sud (PIL'ES) est un support de réflexion et un outil de service et d'expérimentation dédié aux professions logistiques dans les opérations, l'ingénierie, la sous-traitance ou l'équipement pour la logistique. La C.A.P.I., par le biais d'une convention, apporte son soutien financier au PIL'ES à hauteur de 10 000 euros pour l'année 2011.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	--

Développement économique, relation aux entreprises, ZAE, schéma de développement commercial- Rapporteur : Brigitte KARYTA

11/09-27/258	<p style="text-align: center;">Convention de partenariat avec l'A.E.P.I et perspectives de collaboration avec les agences de développement économique du territoire</p> <p>Le président quitte la salle et la séance est présidée par Monsieur Patrick MARGIER. Dans le cadre de sa politique de développement économique, la C.A.P.I. s'appuie, pour sa mise en œuvre, sur un certain nombre de partenaires dont l'Agence d'Etudes économiques et de Promotion de l'Isère (A.E.P.I.) par le biais d'une convention. Une subvention à hauteur de 40.000 euros pour 2011 sera versée à l'A.E.P.I.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	---

➤ **POLE CULTURE ET SPORTS**

Lecture publique- Rapporteur : Patrick MARGIER

11/09-27/259	<p style="text-align: center;">Construction, aménagement, entretien et gestion des équipements et action culturelle. Modification de l'intérêt communautaire.</p> <p>La bibliothèque sera retirée de la liste des équipements d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} Septembre 2011.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/09-27/260	<p style="text-align: center;">Bibliothèque de Vaulx Milieu – modalités de reprise de la gestion par la commune</p> <p>La bibliothèque de Vaulx-Milieu, gérée par la C.A.P.I., de par son implantation, inaccessible aux personnes à mobilité réduite et aux classes (surface inadaptée) ne rend plus un niveau de service satisfaisant aux habitants. Il a donc été décidé de fermer cet équipement. La commune de Vaulx-Milieu souhaite en reprendre la gestion. Cette mise à disposition nécessite la passation d'une convention définissant les engagements de chaque collectivité.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/09-27/261	<p style="text-align: center;">Versement d'une subvention à l'association gestionnaire de la bibliothèque du Centre Hospitalier Pierre Oudot –</p> <p>La bibliothèque du Centre Hospitalier Pierre Oudot a sollicité la C.A.P.I. pour l'obtention d'une subvention annuelle de 480 euros.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

Sports – Rapporteur : Michel GUERIN

11/09-27/262	<p style="text-align: center;">Proposition des tarifs de vente de matériel de golf</p> <p>Le matériel golfique proposé à la vente est un matériel consommable de première nécessité et de dépannage.</p> <p style="text-align: center;"><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	---

➤ **POLE RESEAUX**

Voirie – Rapporteur : Bernard LAPORTE

11/09-27/263	<p>Convention d'entretien d'un délaissé de voirie au carrefour RD 1006/RD 311 Le Conseil Général de l'Isère a réalisé un aménagement paysager sur un délaissé de voirie et il propose une convention d'entretien par la C.A.P.I. qui précisera les délégations particulières de la C.A.P.I. et du Département en ce qui concerne les modalités d'entretien ultérieur des aménagements</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	--

Eau/assainissement – Rapporteurs : Michel BACCONNIER et Alain BERGER

11/09-27/264	<p>Requalification de la station d'épuration de Bourgoin-Jallieu – Approbation de l'avenant n° 1 du lot 1 Il est nécessaire de procéder à un certain nombre d'adaptations et de demandes nouvelles intervenues en cours de chantier sur la première tranche de travaux. Un nouvel avenant au marché avec le groupement STEREAU/EIFFAGE Construction Isère est nécessaire afin de valider l'ensemble de ces éléments. Il représente une moins-value de 40.788,90 € H.T.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	---

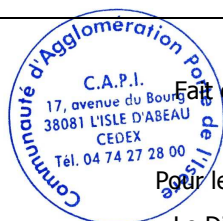
Fibre optique – Nicolas SIELANCZYK

11/09-27/265	<p>Transfert du réseau de fibres optiques et de télédistribution de la Verpillière Un transfert du réseau de télécommunications de la commune de La Verpillière à la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère, pourra être opérationnel au 1^{er} Janvier 2011. Il fera l'objet d'évaluation des charges financière transférées.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
11/09-27/266	<p>Marché à bons de commande pour des travaux d'entretien et de maintenance du réseau de télédistribution et de fibres optiques de la C.A.P.I. et fourniture du service antenne La C.A.P.I. exploite et pérennise sur une partie de son territoire, un réseau de télécommunications à destination des habitants, des collectivités et des pôles d'emploi situés sur son territoire. Le précédent contrat de prestations de services pour l'entretien et la maintenance du réseau câblé et du service antenne de la C.A.P.I. arrivera à échéance le 31/12/2011. Afin d'assurer la continuité du service, une consultation sera lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>

➤ **POLE DEPLACEMENTS ET MOBILITE**

Transports urbains – Rapporteur : Claude BERENGUER

11/09-27/267	<p>Billettique régionale OÙRA ! Convention d'application financière Pour accompagner le déploiement et la montée en charge de la billettique OÙRA !, la Région Rhône-Alpes organise et pilote, depuis 2004, un important dispositif partenarial ; la C.A.P.I. ainsi que les Autorités Organisatrices de Transport ont adhéré à une convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement de l'interopérabilité billettique OÙRA ! à l'échelle du territoire régional. Cette convention précise les obligations respectives des parties pour ce qui concerne les modalités de financement des prestations mutualisées.</p> <p><i>Approuvé à l'unanimité</i></p>
---------------------	--



Fait et affiché le 10 Octobre 2011

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

Frédéric PIN